

DEC131961DR15

Décision portant nomination de M. Christophe COUILLEAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY1500 intitulée Délégation Aquitaine

LE DELEGUE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC121050DAJ du 23/03/2012 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional de la Délégation Aquitaine ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en janvier 2013 ;

Considérant que M. Christophe COUILLEAU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Paris A en avril 2000,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Christophe COUILLEAU, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS MOY1500 – Délégation Aquitaine – Bâtiments Administration, Château de Brivazac, Restaurant CNRS, à compter du 1^{er} janvier 2013.

M. Christophe COUILLEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Christophe COUILLEAU est placé directement sous l'autorité du délégué régional.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 21 juin 2013

Christophe GIRAUD
Délégué régional

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)